

LI2500372



Salins-Fontaine

COMMUNE DE SALINS-FONTAINE**Avis d'enquête publique****Modification n°1 du plan local d'urbanisme**

Par arrêté n°262025 du 28 mai 2025, le Maire de Salins-Fontaine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU).

Monsieur André PENET et Monsieur Denis BLAISE ont été désignés respectivement commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant par Monsieur de Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

L'enquête se déroulera à la mairie du 16 juin 2025 au 17 juillet 2025 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles, soit du lundi au jeudi de 08h30 à 12 h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 08h30 à 12h.

Le dossier sera consultable en format papier en mairie.

Il sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.salinsfontaine.fr/> et à l'adresse suivante <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine>.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Salins-Fontaine, Avenue des Thermes 73600 Salins-Fontaine les :

- Lundi 16 juin 2025 de 8h30 à 12h00 ;
- Mardi 1er juillet 2025 de 13h30 à 17h00 ;
- Jeudi 17 juillet 2025 de 8h30 à 12h00.

Pendant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique et faire part de ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine>,
- par mail à enquete-publique@salinsfontaine.fr ; ces contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine> et donc visibles par tous,
- sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposé en mairie de Salins-Fontaine, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles,
- par courrier adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur Mairie de Salins-Fontaine Avenue des Thermes 73600 SALINS-FONTAINE.

Au terme de l'enquête publique le Conseil Municipal pourra, s'il y a lieu, et suite aux rapport et conclusions du commissaire enquêteur, modifier le projet de modification n°1 du PLU de Salins-Fontaine avant approbation.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Salins-Fontaine et sur le site internet de la commune et sur le site suivant <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

LI2500096



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
Projet de travaux de protection
contre les inondations et de restauration écologique
de la Leysse aval
Communes de La Motte-Servolex et de Voglans

Par arrêté n°10-2025 du 12 mai 2025, Madame la préfète de la Savoie a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique :

- préalable à la déclaration d'utilité publique du projet ;
- préalable à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet (enquête parcellaire) ;
- préalable à la mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacements (PLUi-HD) de Grand Chambéry et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Grand Lac ;
- préalable à l'autorisation environnementale du projet au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement.

Le projet qui couvre un linéaire de 2,8 km vise la réparation, le confortement et la modification des digues du cours d'eau de la Leysse, entre le pont de l'A41 (PK 6.250) et le pont du Tremblay (PK 3.430) afin de réduire la vulnérabilité au risque inondation aux abords de la Leysse, en aval de La Motte-Servolex, et de réaliser une restauration écologique du cours d'eau.

Le responsable du projet et maître d'ouvrage est la Communauté d'agglomération de Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères 73026 Chambéry cedex. Le Comité Intercommunautaire pour l'assainissement du Lac du Bourget (CISALB) intervient en tant que maître d'ouvrage délégué, au titre de la compétence GEMAPI. Les informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M. Christophe GUAY, Responsable du pôle prévention des inondations (info@cisalb.fr).

Cette enquête se déroulera en mairies de La Motte-Servolex et de Voglans, ainsi que par voie dématérialisée, pendant 33 jours, du lundi 16 juin 2025 à 9h au vendredi 18 juillet 2025 à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier comprenant les pièces relatives à la demande de déclaration d'utilité publique, à l'enquête parcellaire, à la mise en compatibilité du PLUi-HD de Grand Chambéry et du PLUi de Grand Lac et à la demande d'autorisation environnementale, incluant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé au format papier en mairie de La Motte-Servolex et en mairie de Voglans afin que le public puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture du public (sauf jour férié) :

- Mairie de La Motte-Servolex Siège de l'enquête
(36 avenue Costa de Beauregard - 73290)
Lundi, mercredi et vendredi : 8h15-11h45 et 13h30-17h00
Mardi et jeudi : 8h15-11h45 et 13h30-17h30
Samedi : 8h15-11h45

- Mairie de Voglans
(586 rue Centrale - 73420)
Lundi : 15h-19h
Mardi : 13h30-17h
Jeudi : 8h30-12h
Vendredi : 8h30-14h30

Ce dossier, anonymisé s'agissant de l'état parcellaire, pourra aussi être consulté sur les sites internet suivants :

- <https://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-d-utilite-publique>
- <https://www.registre-dematerialise.fr/6207>